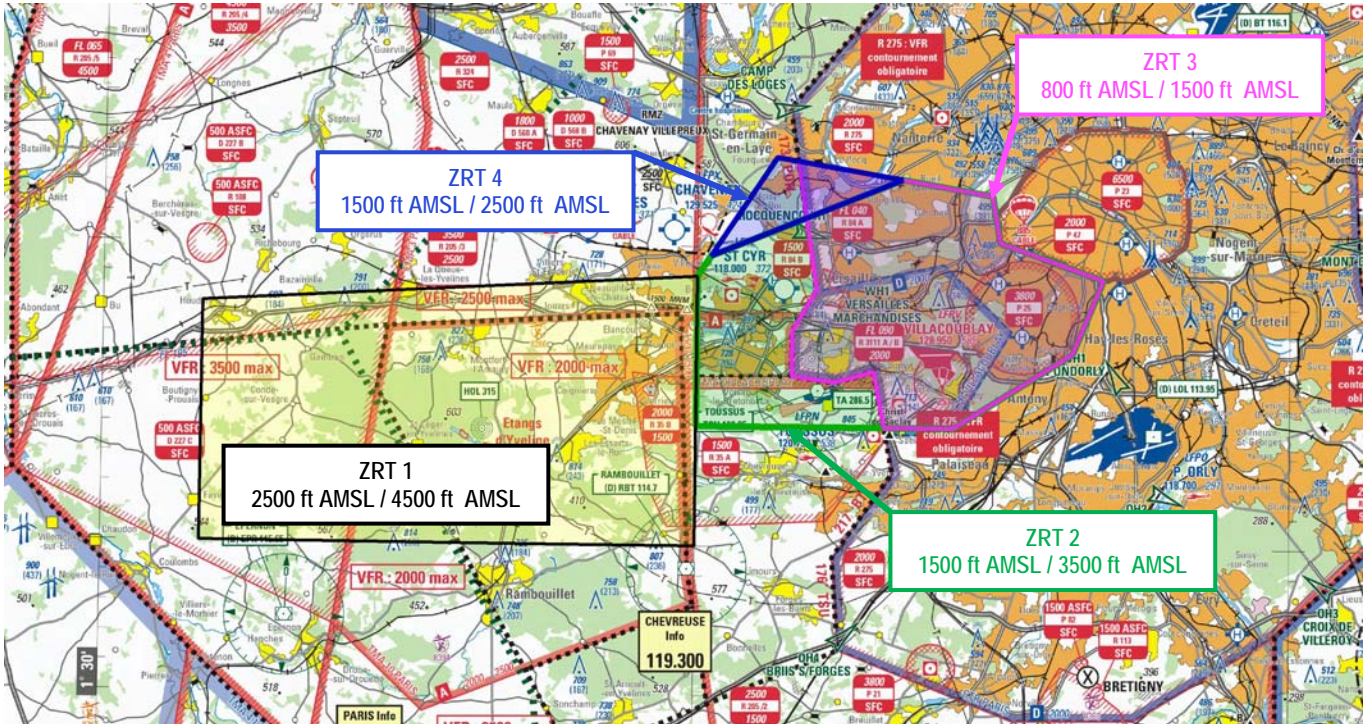




Objet : Création de 4 Zones Réglementées Temporaires (ZRT) pour les cérémonies du Memorial Day à Marnes-la-Coquette

En vigueur : Du 23 au 26 mai 2024

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : Villacoublay Vélizy LFPV, Paris-Saclay-Versailles (ex Toussus le Noble) LFPN, St Cyr l'École LFPZ, Paris Le Bourget LFPB - Hélicoptère : Paris-Issy-les-Moulineaux - Valérie André - LFPI.



Extrait carte SIA 1/250.000 RP 2024 édition 01

ACTIVITÉ

Défilés aériens

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Activable :
23 mai : 0730-0830 (répétition)
26 mai : 0800-0930 (défilé aérien)
Report possible :
24 mai : 0730-0830 (répétition)

GESTIONNAIRE

Villacoublay APP

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Villacoublay TWR :	128.950 MHz
Villacoublay APP :	119.425 MHz
De Gaulle APP :	119.850 MHz
Orly APP :	127.750 MHz, 123.875 MHz
Le Bourget INFO :	123.835 MHz (<i>uniquement le 26</i>)
Paris INFO :	129.625 MHz

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les portions des espaces aériens contrôlés avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire pendant l'activité réelle, sauf aéronefs suivants qui devront se conformer aux instructions de Villacoublay TWR (128.950 MHz) :

- aéronefs participant au défilé aérien ;
- aéronefs en procédure arrivée ou départ de Villacoublay, Le Bourget, Paris-Saclay-Versailles (ex Toussus le Noble) et Issy-les Moulineaux. Ceux-ci pourront être soumis à des mesures de régulation spécifiques pouvant aller jusqu'à la suspension temporaire des vols ;
- aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission n'est pas compatible avec le contournement.

SERVICES RENDUS

Les services rendus sont conformes aux classes des parties d'espaces aériens contrôlés avec lesquelles les ZRT coexistent.
En dehors des portions citées supra, les services d'information de vol et d'alerte seront rendus par Villacoublay APP.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT 1	ZRT 2	ZRT 3
48°49'00"N - 002°00'00"E 48°40'00"N - 002°00'00"E 48°40'00"N - 001°35'00"E 48°48'00"N - 001°35'00"E 48°49'00"N - 002°00'00"E	48°52'17"N - 002°10'22"E 48°51'46"N - 002°14'55"E 48°50'13"N - 002°15'19"E 48°48'59"N - 002°20'33"E 48°46'30"N - 002°19'00"E 48°44'00"N - 002°13'00"E 48°44'00"N - 002°00'00"E 48°49'00"N - 002°00'00"E 48°49'41"N - 002°00'41"E 48°52'17"N - 002°10'22"E à l'exclusion des zones LF-P25 et LF-R84 qui conservent leur statut habituel.	48°52'53"N - 002°05'04"E 48°51'46"N - 002°14'55"E 48°50'13"N - 002°15'19"E 48°48'59"N - 002°20'33"E 48°46'30"N - 002°19'00"E 48°44'00"N - 002°13'00"E 48°44'00"N - 002°09'30"E 48°45'53"N - 002°08'57"E 48°45'30"N - 002°07'02"E 48°45'42"N - 002°04'50"E 48°47'13"N - 002°04'50"E 48°48'35"N - 002°06'02"E 48°52'53"N - 002°05'04"E à l'exclusion des zones LF-P25 et LF-R84 qui conservent leur statut habituel.
<u>Limites verticales</u> 2500FT AMSL / 4500FT AMSL	<u>Limites verticales</u> 1500FT AMSL / 3500FT AMSL	<u>Limites verticales</u> 800FT AMSL / 1500FT AMSL
ZRT 4		
48°53'00"N - 002°04'00"E 48°52'17"N - 002°10'22"E 48°49'41"N - 002°00'41"E 48°53'00"N - 002°04'00"E		
<u>Limites verticales</u> 1500FT AMSL / 2500FT AMSL		

DISPOSITIONS PARTICULIERES

- Les zones vélivoles LF-R 3100 de Beynes qui interfèrent avec les ZRT ne seront pas activées,
- La zone LF-R 3111 A « Bièvres » ne sera pas activée,
- L'activité parachutage n°253 « Bièvres » sera suspendue.
- La ZRT Parachutage Satory (publiées par voie de SUP AIP (*Création de 3 localisations d'activité de parachutage dans la région de Versailles (78), et d'une zone réglementée temporaire (ZRT Satory) dans le cadre de ces activités de parachutage. disponible sur le site du SIA : www.sia.aviation-civile.gouv.fr*) ne sera pas activée.

ORGANISME A CONTACTER

Avant le défilé :

Opérations Escadron 2/4 Lafayette - Saint Dizier
TEL : 03 51 73 11 13 poste 863 113 3052

Pendant le défilé :

Approche de Villacoublay
TEL : 01 45 07 36 20 back up 01 46 32 74 60

Élément Air de Contrôle de l'aéroport Paris CDG (EACA)
TEL : 06 72 79 62 42 ou 01 48 16 65 37